l'enseignement agricole

snetap FSU

Les syndicats de la FSU
Contre la précarité

La revue de l'enseignement agricole public - Enseignement technique - Enseignement supérieur - Formation professionnelle

n° 306
MARS 2008

snetap FSU.

MARS 2008
numéro 306

Personnels TOS

Préparer les élections des représentants dans la territoriale

Les élections pour le renouvellement des CTP et CAP de la fonction publique territoriale auront lieu à l'automne prochain. **Le scrutin du premier tour** pour l'élection des représentants du personnel a lieu dans les huit mois suivant le renouvellement des conseils municipaux. **Il a été fixé au 6 novembre 2008.**
Les listes devant être déposées courant septembre, il nous semble important qu'elles soient constituées dès le mois de juin pour éviter toute précipitation, notamment en période de rentrée scolaire.
Ces listes seront élaborées en concertation entre les syndicats de la FSU concernés et notamment l'UNATOS, le SNU-CLIAS et le SNETAP, sous l'égide des coordonnateurs académiques de la FSU.
Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter le correspondant TOS SNETAP de votre région ou le secrétaire régional du SNETAP.

actualité 4

- La FSU et ses syndicats nationaux résolument contre la précarité
- Vendredi 14 mars 2008 : manifeste contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes
- Rattachement de l'enseignement agricole à un Ministère unique de l'éducation
- Journée d'action FSU contre la précarité - 12 mars 2008 : audience du SNETAP au Cabinet de Michel Barnier
- Journée Précarité FSU : audience à la Fonction Publique

pédago 8

- Bac Pro en 3 ans : affirmer nos exigences !
- Conseil Economique et Social Régional de Champagne-Ardenne : le CESR condamne la généralisation du bac professionnel en 3 ans

corpo 10

- Commission Pochard : le « livre vert » peut aussi inquiéter l'enseignement agricole public
- Les administratifs dans la tourmente
- Le 29 mars, tous ensemble pour des retraites solidaires, manifestons !

politique scolaire 14

- Carte scolaire à la rentrée 2008 : un bilan d'étape pitoyable
- Déconcentration et fuite en avant : imposons le pilotage national
- Tribune libre : sur le référendum SNETAP pour le rattachement de l'EA à un ministère unique de l'Education

snetap FSU.

L'Enseignement Agricole
est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83
www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien
Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard
Equipe de coordination : Hélène Huet, Bernard Ludwig, Blandine Maille
Maquette, mise en page et impression : Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42 17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : mars 2008
CCP 995-94 K Paris
Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513

Ce numéro est imprimé sur papier 100 % recyclé en France

Attaques sans précédent contre le statut de la Fonction Publique

Le développement de la précarité et la dégradation des conditions d'emploi des agents non titulaires de la Fonction Publique, ainsi que le recours massif aux contrats aidés, ont motivé l'appel de la FSU à une journée nationale d'action contre la précarité le 12 mars 2008. Cette journée a permis à la fois la tenue d'un colloque avec la participation et les témoignages d'agents à statut précaire (une douzaine de l'Enseignement Agricole Public) et des audiences dans les différents ministères, dont vous trouverez les comptes rendus dans les pages suivantes.

La majorité politique au pouvoir, qui entend réduire de façon drastique le nombre d'emplois dans la Fonction Publique d'Etat (160 000 suppressions programmées d'ici 2012, dont 80 000 dans l'Education), et y substituer notamment un recours massif aux heures supplémentaires, s'attaque également aux principes mêmes qui ont fondé le statut de la Fonction Publique.

Après avoir ouvert une sérieuse brèche dans le statut en institutionnalisant le CDI pour les emplois permanents de l'Etat (Loi du 26 juillet 2005) alors que la Loi de 1984 avait réaffirmé la nécessité de recourir à des emplois de fonctionnaires, le gouvernement remet maintenant en cause les autres fondements tels que la garantie de l'emploi.

Le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique, un des outils-clés de la *Révision Générale des Politiques Publiques* (RGPP), introduit en effet un dispositif de réorientation professionnelle – avec l'hypothèse d'une mise en disponibilité d'office voire d'un licenciement à l'issue d'un délai de 2 ans en cas de refus de trois affectations proposées – et un accompagnement financier des mobilités liées aux restructurations. Il introduit en outre le cumul d'emplois à temps incomplet entre les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière), entérinant ainsi les affectations sur des fractions d'emploi, ainsi que le recours à l'intérim pour les remplacements, ce qui entraîne une modification du code du travail.

C'est la destruction du statut qui est ainsi programmée.

Ce projet de loi, examiné par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 18 mars 2008, a été dénoncé par la FSU, la CGT, FO, l'UNSA, Solidaires et la CFTC qui ont voté contre, la CFDT et la CGC s'étant abstenues. Le ministre n'a tenu aucun compte des interventions syndicales, n'a apporté aucune réponse aux objections soulevées et les représentants de l'administration ont approuvé le projet.

Nous appelons chacun d'entre vous à combattre résolument ce projet, notamment en interpellant les députés et les sénateurs de vos circonscriptions avant la présentation du texte à l'Assemblée Nationale et au Sénat et le débat dans les deux assemblées.

Annick Merrien

Edito

vendredi 14 mars 2008

Manifeste contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes

Vacataires, contractuels, contrats aidés, assistants d'éducation ou assistantes maternelles…. Nous sommes des dizaines de milliers dans la fonction publique (d'Etat, Territoriale et Hospitalière). Si l'on en croit les statistiques officielles nous représentons plus de 15% des effectifs des trois fonctions publiques. Et pourtant, nous sommes invisibles, notre situation est tellement en décalage avec l'image commune de l'emploi public. (...)

La volonté du Gouvernement de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite entraîne une très forte diminution des postes aux concours, passage obligé pour la titularisation d'un grand nombre d'entre nous. Par ailleurs, la réduction des recrutements risque de générer un recours encore plus massif à des personnels précaires pour répondre en urgence à la demande de service public.

Le gouvernement veut encore élargir les cas de recours aux contractuels et propose pour la Fonction Publique le recours à l'interim. Ce n'est pas acceptable. Nous réclamons :

- L'arrêt du recrutement de nouveaux personnels précaires par la création d'emplois statutaires, existants ou correspondant à de nouveaux métiers ;
- Un plan de titularisation rapide, prenant en compte les services effectués, élaboré selon des modalités adaptées à chaque secteur ; que les personnes recrutées sur les emplois aidés se voient garantis une formation, la prise en compte des qualifications acquises et l'accompagnement vers un débouché professionnel, y compris dans la Fonction Publique.
- Le rétablissement d'un statut de type MI-SE
- Le réemploi de toutes et tous, une gestion des personnels fondée sur des règles collectives respectueuses des personnes et de leurs droits.

Ces mesures constituraient une juste reconnaissance des missions effectuées et contribueraient au développement des missions et services publics. La FSU et ses syndicats réaffirment qu'une fonction publique assumant des missions de qualité est incompatible avec la précarité.

Rattachement de l'enseignement agricole

à un Ministère unique de l'éducation

Les débats organisés par le Snetap en vue de la consultation des adhérents sur l'orientation votée le 8 novembre 2007 par le congrès d'Albi se poursuivent en région.

Vous pouvez lire à ce sujet la contribution de Jean Cesbron en page 16 de ce bulletin.

Pour compléter l'information et donner à chacun la possibilité d'exprimer son point de vue, votre revue du mois d'Avril sera spécialement consacrée à cee sujet.

Vous pouvez faire parvenir vos contributions, par fichier électronique, à la permanence du Snetap, avant le 15 avril 2008.

la FSU et ses syndicats résolument

CDD, AVS, MA, CAE, EVS, CDI, AE[1], contrats aidés, vacataires, l'administration ne manque pas d'imagination pour inventer de nouvelles formes de précarité…

Les objectifs des journées du 12 et du 13 mars qui réunissaient syndicats nationaux et sections départementales, étaient de rendre visibles les personnels en situation de précarité et de mettre en place l'action fédérale afin que chacun reparte mieux armé. Le SNETAP y a tenu toute sa place.

G. Aschieri a rappelé que la conception de la Fonction Publique qui prévaut aujourd'hui est une vision à courte vue : celle d'un service public sans projet dont la mission serait réduite à faire face à l'urgence des besoins. Cette représentation politique s'accommode très bien des personnels précaires car elle ne s'inscrit pas dans un projet à long terme.

Selon P. Concialdi (chercheur à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, un des animateurs du Réseau d'Alerte sur les Inégalités), les emplois à faible salaire avaient diminué durant les Trente Glorieuses mais leur nombre a régulièrement

nationaux
contre la précarité

augmenté depuis 1975 et la précarité aussi. Si à cette époque-là, ils pouvaient être un marchepied vers un emploi stable, c'est le contraire aujourd'hui. En effet, avec 40 % des actifs qui sont au chômage et / ou en emploi précaire, de nombreux travailleurs sont aujourd'hui enfermés dans ce salariat pauvre : c'est 2,5 fois plus qu'il y a 30 ans ! Pas étonnant car ce sont surtout des emplois à bas salaire qui sont créés… Cette situation touche tout le monde car précarité et chômage sont des instruments pour contenir les revendications de l'ensemble des salariés.

Il n'y a pas que la précarité salariale qui s'est aggravée, il y a aussi les conditions de travail (horaires flexibles, annualisation, temps partiel…) et ce qui est également difficile à vivre : le manque de reconnaissance symbolique. Les mouvements récents (Pizza Hut, Mac Do, Fabbio Lucci, les caissières des grandes surfaces,…) l'ont d'ailleurs bien montré.

La précarité accroît les tensions au sein de la société : il ne peut y avoir de projet politique d'organisation sociale sur cette base.

La précarité : la casse de la Fonction Publique

C'est dans les Fonctions Publiques que les salariés en situation précaire sont proportionnellement plus nombreux et si la précarité a servi de variable d'ajustement, ce n'est plus le cas aujourd'hui. On est passé en effet à un autre niveau qui en ferait, paradoxalement, la « norme » d'emploi dans les services publics : ce qui a commencé avec la mise en place du CDI. L'idée de la performance étant liée à la concurrence des salariés entre eux, la précarité - summum de la compétition - est devenue un mode de gestion du personnel.

L'action

De nombreuses délégations sont allées rencontrer les ministères concernés et les groupes politiques. Un manifeste qui dénonce la situation et exige des mesures (vrai recrutement et conditions de travail respectueuses) a été rédigé.

Pour la poursuite de l'action, la difficulté est, pour les salariés précaires, de dépasser tout un faisceau de peurs et d'oser s'afficher : c'est justement par l'amplification du mouvement que ces craintes pourront être levées. Une autre difficulté a été soulevée, celle de faire comprendre à l'opinion, l'intérêt d'un statut de fonctionnaire pour les missions de service public : en effet, s'il y a un attachement certain au service public, les campagnes démagogiques représentant le statut de la Fonction Publique comme obsolète, injuste et coûteux ont porté leurs fruits et nous devons aller à contre-courant de cette idée.

Un état des lieux de la précarité et de ses méthodes s'avère un préalable indispensable à toute action.

Rendre visible cette question dans toutes les actions des syndicats nationaux et des sections départementales, créer un secteur identifié à la fédération et reconduire des initiatives fédérales comme celles de ces 12 et 13 mars sont les prémices d'une action d'envergure car il en va de la défense de la société dans laquelle nous voulons vivre !

Sylvie Debord

(1) — CDD : Contrats à durée déterminée - CDI : Contrat à durée indéterminée - AVS : Assistant de vie scolaire - MA : Maître auxiliaire - CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi - EVS : Emploi de vie scolaire - AE : Aide Educateur.

La FSU organise un colloque contre la précarité

EMPLOI · Les non-titulaires, en majorité des femmes, représentent 15 % des effectifs de la fonction publique.

Si ce n'est pas de la maltraitance organisée par l'État, cela y ressemble fort. La FSU présentait hier lors d'un colloque les témoignages de contractuels, vacataires et autres emplois aidés employés dans la fonction publique. Des témoignages qui montrent l'imagination déployée par l'administration pour maintenir un volet croissant de précaires, et les effets désastreux que ces contrats ont sur la vie de ces agents.

La FSU recense une variété impressionnante de contrats hors statut : assistants d'éducation, contractuels, vacataires et professeurs associés dans l'éducation nationale, ATER, moniteurs, lecteurs dans le supérieur, contrats aidés censés sortir leurs bénéficiaires du chômage, emplois fonctionnels, personnes rémunérées sur les ressources propres des universités, saisonniers. Tous ne sont pas précaires, rappelle Pierre Concialdi, chercheur à l'IRES : « On a l'habitude de parler de la précarité à partir de la notion de statut d'emploi, mais on peut être précaire avec un CDI », rappelle-t-il. Comme dans le privé, la précarité dans le public est souvent associée au temps partiel subi : le taux incomplet touche près de 30 % des non-titulaires de la fonction publique, mais 40 % des femmes, déjà surreprésentées dans les contrats précaires. Les possibilités de titularisation se ferment avec la baisse des postes offerts au concours. « De toute façon, comment pouvons-nous les passer en travaillant dans les conditions qui nous sont imposées ? », demande un jeune homme qui enseigne depuis sept ans dans l'académie de Grenoble : il a d'abord enchaîné les remplacements dans toute l'académie comme contractuel, sans toucher d'indemnités kilométriques, sur des niveaux d'enseignement différents, pour moins de 1 200 euros par mois. « On m'a ensuite proposé un poste de vacataire, payé à l'heure effectuée devant les élèves, sans congés payés, sans indemnités en cas de maladie. »

Très bas salaires, mobilité forcée, travail au sifflet, absence totale d'évolution de carrière : la précarité prive les agents concernés de toute visibilité sur leur avenir personnel ou professionnel. Alors qu'ils représentent officiellement 15 % des effectifs (pour un peu plus de 5 millions de fonctionnaires), sans compter les emplois aidés, les précaires sont « invisibles » : « Trop en décalage avec l'image commune de l'emploi public », déplore Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, qui souligne la difficulté des syndicats à aborder le sujet avec le gouvernement.

Et pour cause : il s'agit pour ce dernier de faire de la précarité un mode de gestion des effectifs, « assis sur l'idée qu'il faut plus de souplesse et que la performance du système est liée à la concurrence entre les individus », selon Gérard Aschieri. Le projet de loi sur la fonction publique « relatif à la mobilité », que le gouvernement a présenté début février aux syndicats, autorise d'ailleurs les administrations et les établissements publics à faire appel aux agences d'intérim pour des remplacements. À l'issue du colloque, plusieurs délégations de la FSU devaient rencontrer ministères et groupes parlementaires pour leur rappeler qu'une « fonction publique assumant des missions de qualité est incompatible avec la précarité ».

Lucy Bateman

Manifestation de la fonction publique, le 20 novembre 2007.

snetap FSU

Journée Précarité FSU

Audience à la Fonction Publique

Une délégation de la FSU, conduite par Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, et comportant un représentant du SNETAP, a été reçue par André Santini (Secrétaire d'État auprès du ministre du Budget, chargé de la Fonction Publique) et son directeur de Cabinet.

La délégation de la FSU a dénoncé la précarité dans la Fonction Publique et notamment dans les secteurs en charge d'enseignement. Nous avons insisté, à partir d'exemples concrets, sur son extension et la diversification des formes que prend aujourd'hui cette précarité. Nous avons dénoncé le comportement de l'Etat et de ses services qui, en recherchant tous les moyens de contourner la loi, recrutent des personnels précaires dans des conditions encore pires que ne pourraient le faire les « patrons voyous » que dénonce notre président de la République. A ce sujet, les pratiques du ministère de l'Agriculture ont permis de fournir de nombreux exemples, notamment dans l'enseignement agricole public (contrats interrompus pendant les congés scolaires, temps incomplets imposés, réductions arbitraires de contrats à l'occasion du passage en CDI …)

André Santini est, sur le fond, resté sans réponses, se contentant de rétorquer à nos arguments par des anecdotes, situations vécues en tant que maire. Mais plus inquiétant, son directeur de Cabinet n'a cessé, pendant l'heure qu'il nous a consacrée, de marteler que la conception d'un service public rendu par des agents ayant exclusivement le statut de fonctionnaire était un concept archaïque et dépassé. Il a insisté sur le fait qu'il fallait admettre que le service public pouvait aussi bien (et même mieux) être rendu par des agents contractuels.

S'il reconnaissait sur le fond que certaines situations que nous dénoncions étaient inacceptables et qu'il fallait y mettre fin, c'était pour essayer en permanence de démontrer que le statut de la Fonction Publique devait être remis en cause pour privilégier le contrat au statut. Il a clairement laissé entendre que le gouvernement avait l'intention, à l'occasion de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), de remettre à plat les missions exercées par le service public et d'identifier celles qui pourraient être confiées à des agents qui n'auraient plus forcément le statut d'agents publics.

Quant à notre revendication d'un plan de titularisation, elle a été balayée d'un revers de main, nos interlocuteurs répondant qu'une telle hypothèse n'était pas à l'ordre du jour.

La mobilisation des personnels et sa montée en puissance sont donc plus que jamais nécessaires pour faire avancer nos revendications d'une résorption complète et durable de la précarité dans la Fonction Publique.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint

Journée d'action FSU

Audience au Cabinet

Dans le cadre de la journée d'action de la FSU contre la précarité, le SNETAP-FSU a sollicité une audience auprès du Cabinet du Ministre de l'Agriculture le 12 mars 2008. Une délégation d'une douzaine de personnes conduite par Annick Merrien, Secrétaire Générale et Alain Dachicourt, Secrétaire Général adjoint, a été reçue par Claude VIAU, conseillère chargée des relations sociales, qui était accompagnée du DGER, Jean-Louis Buër et de la Chef du Service des Ressources Humaines (SRH) au Secrétariat Général du MAP, Pascale Margot-Rougerie. Plusieurs élus nationaux du SNETAP faisaient partie de la délégation (Corinne Bertrand, Sébastien Bruniquel, Jean-Claude Callault et Laurence Dautraix). Les autres membres de la délégation étaient des agents contractuels ou des personnels sur contrats aidés de l'EAP venus participer au colloque de la FSU sur la précarité.

Les points mis à l'ordre du jour par le SNETAP

Après avoir rappelé le taux important de personnels non titulaires et le recours massif aux différents dispositifs d'emplois précaires par les services du MAP et en particulier dans l'Enseignement Agricole Public, nous avons souligné la dégradation des conditions d'emploi pour nombre d'entre eux, compte tenu des restrictions budgétaires, et le peu de considération accordé aux personnels précaires, recrutés sur contrats aidés et remerciés sans autre forme de procès à l'issue de leur(s) contrat(s) après des années de bons et loyaux services.

Nous avons également insisté sur les situations difficiles que vivent les

contre la précarité - 12 mars 2008
du SNETAP
de Michel Barnier

agents contractuels de catégories B et C, recrutés à 70% alors que les besoins des services nécessiteraient des contrats à temps complet. Nous avons dit que, de notre point de vue, le recours systématique à des contrats à 70% constituait un détournement de l'esprit de la loi SAPIN, qui avait prévu cette disposition pour éviter la reconstitution d'un volant important d'emplois contractuels.

Nous avons évoqué la forte dégradation des conditions d'emploi dans les centres de formation professionnelle (CFA – CFPPA) alors que le Protocole de gestion élaboré en 1998, censé permettre une harmonisation et une amélioration des conditions des agents, a tout juste 10 ans.

Nous sommes enfin intervenus sur la mise en place des commissions consultatives paritaires (CCP) pour demander un élargissement de leurs attributions et rappeler notre demande de CCP nationales.

Tout en ayant conscience que la décision appartient aux ministères de la Fonction Publique et du Budget, nous avons également souligné la nécessité d'un nouveau dispositif de titularisation, pour prendre en compte la légitime aspiration des agents à la stabilité professionnelle.

Interventions des agents présents (contractuels et contrats aidés)

Les contractuels et agents sur contrats aidés qui faisaient partie de la délégation ont pu témoigner de leur situation personnelle et des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, comme certains d'entre eux l'avaient déjà fait lors de l'action menée au CNEA du 11 octobre 2007. Le point a été fait sur certains engagements pris par le Cabinet et la DGER à cette occasion, dont certains n'ont pas été tenus ou ne l'ont été que partiellement.

Le secrétaire national du secteur Emploi précaire du SNETAP a évoqué les dossiers de certains collègues qui n'avaient pas pu se déplacer à Paris. La conseillère du Ministre a pu prendre la mesure de ce que signifiait la précarité pour ceux et celles qui la vivent au quotidien, elle a indiqué qu'elle étudierait personnellement les dossiers qui venaient de lui être remis ou certaines des situations difficiles qui venaient d'être évoquées devant elle.

Les réponses obtenues sur les différents sujets évoqués

• **Personnels payés sur budget d'établissement :** Nous n'avons pas obtenu de véritable réponse sur la situation matérielle des agents *(protocole pas appliqué, maintien de salaires bas, nombreux CDD souvent à temps incomplet, insécurité professionnelle…)*, la conseillère du Ministre ayant seulement fait une distinction entre les CFA – qui dispensent des formations à longue visibilité – et les CFPPA – dont certaines formations ont une visibilité à court terme, ce qui peut les fragiliser. Mme VIAU a également rappelé que la formation professionnelle était de la compétence des Régions. En revanche, elle s'est dit choquée par les entraves au droit syndical et les situations de harcèlement dont nous avions signalé le développement. Elle nous a demandé de la saisir directement des cas précis dont nous aurions connaissance. Elle a rappelé que les rapports hiérarchiques étaient normés et que les directeurs devaient respecter ces normes, que le harcèlement était un délit et devait être traité comme tel, au plan judiciaire. Elle a cependant appelé à distinguer les situations de harcèlement des situations de conflits personnels.

Emplois gagés : Nous avons rappelé que le dispositif de titularisation aurait dû améliorer à la fois la situation des agents et celle des centres mais cela n'a pas été le cas. Les engagements pris par la DGER sur le « dé-gagement » des emplois gagés ont été dévoyés car sur les 150 « dé-gagements » annoncés, seuls 75 ont bénéficié aux centres, les autres ayant été incités à partir vers la formation initiale scolaire. Au fur et à mesure de ces départs, on a assisté à une reconstitution de la précarité dans les centres.

• **Contrats aidés :** Tout en reconnaissant qu'il y avait eu des dérives avec un recours trop massif aux emplois aidés dans certains services, la conseillère a rappelé que « *les contrats aidés étaient destinés aux chômeurs pour les ramener vers l'emploi et qu'ils n'avaient pas vocation à rester dans la fonction publique ni à se substituer à ses personnels* ».

• **Gestion des contractuels :** Après avoir entendu les témoignages, la conseillère du Ministre s'est interrogée sur une gestion différenciée des contractuels en CDI et en CDD. Nous avons rappelé que si le CDI pouvait apparaître comme une situation assez stable dans le secteur privé, il n'en était rien dans le secteur public puisque les emplois sont d'abord offerts aux titulaires, règle que le SNETAP ne remet pas en cause. Nous avons rappelé notre demande d'emplois de fonctionnaires, qui sont la règle pour le fonctionnement des besoins permanents de la Fonction Publique, ce qui suppose à la fois de proposer un plan de titularisation et d'ouvrir de plus nombreux postes aux concours.

La chef du SRH a reconnu que l'emploi contractuel au MAP et notamment dans l'enseignement, se caractérisait par un niveau de qualification très proche de celui des titulaires occupant les mêmes emplois. Elle a considéré que le recours trop important aux contractuels n'était pas un bon dispositif du point de vue de la gestion et qu'il fallait mieux rationaliser l'emploi public au MAP.

Le SNETAP a regretté que le processus de RGPP (*Révision Générale des Politiques Publiques*) engagé par le gouvernement ne soit pas mis à profit pour faire un bilan des missions, de leur caractère pérenne ou non et donc des besoins en emplois de titulaires correspondants. Mme VIAU a répondu que c'était bien cette approche qui avait été défendue par le Ministre.

Le SNETAP a demandé que, dans le cadre pluriannuel décidé par le président de la République pour l'élaboration des prochains budgets (2009-2011), la résorption de la précarité soit un axe de travail prioritaire pour les 3 ans à venir.

Mme VIAU a répondu qu'on pouvait réfléchir à cette proposition à l'issue de la mission confiée sur l'emploi contractuel au CGAAER* et qu'elle allait en parler au Ministre. Avec la chef du SRH, elle a ajouté qu'un effort avait été fait en 2008 avec l'ouverture de 368 postes aux concours dont 278 recrutements externes (Enseignants + techniciens de labo) et qu'il y aurait par ailleurs une vingtaine de recrutements d'administratifs (dont 2 / 3 sans concours en Echelle 3 et 1 / 3 par la voie du PACTE). Ces chiffres ne sont significatifs que si on les compare aux départs en retraite qu'ils sont loin de compenser.

• **Mise en place des CCP :** Nous n'avons pas eu de réponse à notre demande d'élargissement de leurs attributions à la carrière, aux conditions de travail, la mobilité et au réemploi. Nous avons à nouveau insisté sur notre demande de CCP nationales afin de garantir pour leurs membres à la fois la distance nécessaire pour traiter de situations individuelles avec objectivité et le niveau d'expertise requis, plus facile à trouver dans un vivier national que régional.

La conseillère du Ministre, qui a paru entendre nos arguments, a répondu qu'ils continuaient de réfléchir sur le niveau d'implantation des CCP.

Paris, le 17 mars 2008

** CGAAER : Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux.*

snetap FSU

Conseil Economique et Social Régional de Champagne-Ardenne

Le CESR condamne la généralisation du bac professionnel en 3 ans

Réuni en séance plénière ce vendredi 14 mars 2008, l'Assemblée représentative du monde socio-économique de Champagne-Ardenne a condamné la mesure ministérielle visant à généraliser le Bac Professionnel en 3 ans et à supprimer le BEP. Pour le CESR, il faut maintenir le BEP et proposer aux jeunes les deux parcours possibles :

- un bac Professionnel en 4 ans, avec le BEP (niveau V) comme niveau intermédiaire au bout de 2 ans,
- et le Bac professionnel en 3 ans.

La réforme telle qu'elle est envisagée ira à l'encontre des objectifs affichés d'élever le niveau des qualifications des jeunes et de valoriser l'enseignement professionnel.

Il convient clairement de conserver une réelle articulation entre le BEP, le Bac Professionnel et le Bac technologique et de développer des passerelles entre les différentes voies de formation.

Etant donné que, pour les représentants des personnels de direction des établissements, la première conséquence possible est une baisse estimée de plus de 12% des postes d'enseignants, le CESR souligne qu'il ne faudrait pas que des questions d'économie financière prévalent sur l'avenir de jeunes qui vont nous succéder. Cet avis a été rendu après une large concertation avec les acteurs en région :

- Le 31 janvier 2008, une délégation du CESR s'est rendue au rectorat de l'académie de Reims pour rencontrer le Recteur, des représentants des personnels enseignants et de direction des établissements scolaires du second degré signataires du protocole de discussion au niveau national ainsi que des inspecteurs pédagogiques.
- Le 27 février 2008 s'est tenue une rencontre avec l'ensemble des syndicats représentants les personnels enseignants et de direction des établissements scolaires (soit 7 syndicats) et des deux principales fédérations de parents d'élèves, soit en tout 21 personnes.
- Enfin, le 3 mars ont été rencontrées les principales branches professionnelles représentatives des entreprises en Champagne Ardenne (notamment bâtiment, métallurgie, chimie, automobile, agriculture) ainsi que des Centres de Formation d'Apprentis.

Cette démarche adoptée et suivie par le CESR, aurait pu, et aurait sans doute dû être celle adoptée par le Ministère. La précipitation, voire le sentiment partagé d'improvisation dans laquelle cette réforme se met en place, laisse encore aujourd'hui beaucoup de questions ouvertes. Un consensus très large et très net s'est dégagé de cette concertation : la généralisation du Bac Pro en 3 ans s'effectue sans une analyse sérieuse des conséquences sur l'avenir des jeunes et des entreprises.

Bac Pro en 3 ans affirmer n

Initialement prévue dès la rentrée 2008, la mise en place du Bac Pro en 3 ans dans l'Enseignement Agricole ne se fera qu'à partir de la rentrée 2009. Ce report est à mettre à l'actif des mouvements de protestation et des actions de l'intersyndicale (Snetap-FSU, Syac-CGT, Sfoerta-FO et SUD Rural) au mois de décembre 2007.

Le principal argument avancé par le Ministre de l'Agriculture et la DGER pour la mise en place de ce Bac Pro en 3 ans est la nécessité de ne pas être en retrait par rapport à l'Education Nationale.

La DGER a mis en place un groupe de travail issu du CNEA sur le Bac Pro en 3 ans. Avec un rythme de rencontre d'une fois par mois, trois réunions ont déjà eu lieu : le 22 janvier, le 19 février 2008 et le 20 mars.

Ces rencontres réunissent des représentants de la DGER, de l'Inspection, des professionnels (FNSEA, JA, APCA), de l'enseignement privé (CNEAP, MFR, UNREP), des personnels de l'enseignement public (Snetap-FSU, Syac-CGT, Sfoerta-FO, Sgen-CFDT, Sea-UNSA) et des personnels de l'enseignement privé (Spefp-CGT, Fep et Fga-CFDT).

Le cadre contraint des débats

L'administration refuse d'analyser finement le bilan du Bac Pro 4 ans (BEPA + Bac Pro) tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Elle refuse également de tenir compte des spécificités de l'enseignement agricole et feint d'ignorer que le BEPA n'est pas la voie de l'échec, que 84% des titulaires de ce diplôme poursuivent des études de niveau supérieur (contre 56% des titulaires de BEP de l'Education Nationale). De la même manière, elle fait abstraction du fait que 47,5% des diplômés

os exigences !

du Bac Pro poursuivent leurs études et que 25% des titulaires du BEPA poursuivant leurs études obtiennent un diplôme de niveau III (BTSA).

Malgré ces chiffres, la DGER persiste et signe en continuant d'affirmer que la mise en place du Bac pro en 3 ans répond à la nécessité de favoriser la perspective de qualification au niveau III.

Le calendrier imposé par la DGER

Si nous devons nous féliciter du report d'un an de la mise en œuvre de la réforme, nous devons en revanche nous inquiéter du calendrier voulu par le ministère et ce, pour deux raisons :

- Ce calendrier est intenable par l'administration. En effet, les services techniques de la DGER devant mener en même temps la refonte des référentiels, le regroupement d'options et la réécriture des référentiels de BTSA, il semble irréaliste de vouloir mener l'ensemble de ces réformes très lourdes dans un temps si court.
- Il oblige à réfléchir en premier lieu à la mise en place de la 2nde Pro et à construire le diplôme à partir de cette 1ère étape, alors qu'à l'inverse, la réflexion devrait partir de la finalité attendue (le Bac pro) et élaborer le projet autour de cet objectif.

L'annonce de la disparition du BEPA

En ce qui concerne la délivrance des « certifications » (diplômes) BEPA et Bac Pro, la DGER propose l'organisation suivante :

- La 2nde pro serait à la fois une classe d'orientation « *permettant à l'élève de mûrir ses choix de formation* » et « *avec un caractère professionnel affirmé* » mais qui ne servirait pas dans l'évaluation du Bac pro.

Ceci revient donc à dire que le cycle BEPA / Bac Pro ne passe plus de 4 à 3 ans mais bien de 4 à 2 ans, pour ce qui est de la formation professionnalisante. Mais pour la DGER et l'Inspection ceci ne poserait aucun problème grâce à l'individualisation et la modularisation, …une solution qui laisse perplexe quand on sait que ces dernières années nous avons assisté à la suppression des heures de soutien, de bon nombre de dédoublements ou encore aux regroupements de classes ou de sections. Quand on sait que c'est l'insuffisance des moyens qui a mené la politique en matière de pédagogie, comment peut-on prétendre faire de l'individualisation ?

- La certification BEPA se ferait :
  - soit en gardant les épreuves identiques à ce qu'elles sont aujourd'hui, mais cette hypothèse serait, de l'avis de l'administration, trop lourde dans un parcours raccourci ;
  - soit en créant des épreuves spécifiques pour l'obtention d'un BEPA rénové avec des épreuves en cours de formation (7 épreuves dont 4 générales et 3 professionnelles) au cours de la 2nde pro ou de la 1ère Bac pro.

Un tel système est impossible car les professionnels exigent un niveau V avec une formation professionnelle spécialisée. Or les schémas présentés ne peuvent répondre à cette exigence. Un tel diplôme ne pourrait être pris en compte dans les conventions collectives. Enfin des élèves capables de passer deux diplômes en deux ans ne sont pas ceux qui iront en Bac Pro.

Tout aussi grave, la proposition d'utiliser le redoublement comme possibilité de maintien d'une quatrième année est une ineptie et la mise en place d'un diplôme national uniquement en CCF (diplôme maison) est inacceptable.

Le déni de dialogue social

Le 11 mars 2008, un projet de protocole de discussion entre le ministre de l'Agriculture et les partenaires de l'Enseignement Agricole a été soumis aux membres du CNEA. Il prévoit un programme de concertations portant sur les modalités de mise en œuvre de la réforme des baccalauréats professionnels en 3 ans pour une application à partir de la rentrée 2009.

Ce document n'évoque ni l'éventualité du maintien d'un cursus en 4 ans ni la mise en œuvre d'une expérimentation en cas de mise en place de la formation en 3 ans.

Pire, la fin du protocole précise : « *l'année 2008 sera mise à profit pour préparer au mieux cette réforme et les travaux s'appuieront en toute logique sur l'expertise de la commission professionnelle consultative et de ses commissions nationales spécialisées* »… alors que la CPC du 4 décembre 2008 avait adopté à l'unanimité, moins 3 abstentions (celles des représentants des ministères), le vœu suivant : « *La CPC rappelle que la voie professionnelle construite en deux étapes (BEPA + Bac Pro) a fait les preuves de sa réussite en permettant à 78,7% des élèves titulaires d'un BEPA de poursuivre des études au niveau IV (Bac Pro : 45,5% - BTA : 27,1% - Bac techno : 2,8% - BP IV : 3,3% >> Total 78,7%). Elle demande le maintien de ce cursus.*»

Devant un tel autisme, on est en droit de s'interroger sur les véritables motivations de la DGER car, au-delà du BEPA et du Bac Pro, (et de la remise en cause d'un système en 4 ans qui a fait largement ses preuves), c'est bon nombre d'établissements de l'Enseignement Agricole Public qui risquent d'en sortir déstabilisés dans l'organisation de leurs structures.

La poursuite de l'action

Le SNETAP mettra tout en œuvre pour que soient garantis :

- le maintien de la formation et du diplôme du BEPA dans nos établissements,
- le maintien d'un parcours d'accès au Bac Pro en 4 ans,
- la mise en place d'un véritable protocole d'expérimentation dans le cas d'une mise en place du Bac Pro en 3 ans.

Il appelle les personnels à se mobiliser contre la réforme en cours.

Une note d'information sur le Bac Pro en 3 ans a été diffusée aux sections par voie électronique le 14 mars 2008. Elle comporte un questionnaire à destination des équipes pédagogiques qu'il convient de compléter – soit individuellement soit collectivement – et de retourner au secteur « Pédagogie et Vie scolaire » du SNETAP afin que nous puissions faire valoir l'avis et l'expérience des collègues sur le terrain lors de nos différentes rencontres avec la DGER.

Marie-Madeleine Dorkel
Olivier Bleunven

snetap FSU

Les administratifs
dans la tourmente

Depuis plusieurs années la réforme de l'Etat, et depuis quelques mois la Révision Générale des Politiques Publiques, contribuent à accélérer la suppression massive de postes administratifs. C'est au moins un départ à la retraite sur deux qui n'est pas remplacé. A ceux-ci s'ajoutent le non remplacement des congés maladie, les congés parentaux…

Ces situations concourent fortement à la dégradation de nos conditions de travail et nous empêchent d'accomplir pleinement nos missions. Ainsi, désormais, à chaque rentrée scolaire, les agents administratifs doivent faire face, dans l'urgence, à la redistribution des tâches, toujours plus diverses, toujours plus lourdes. Comment, dans ses conditions, assurer la qualité d'un service public que chacun est en droit d'attendre ?

La traduction des orientations du gouvernement en matière de réduction du nombre de postes dans la fonction publique se heurte au principe de réalité du fonctionnement des établissements scolaires.

Quant à la question de l'harmonisation indemnitaire promise depuis 2002, s'il faut reconnaître l'avancée obtenue en 2007 et l'engagement réitéré du ministre de la réaliser complètement, il faudra que les personnels restent vigilants pour peser sur un rythme qui doit être plus rapide.

Autre point de mécontentement la fusion, tant vantée par certains, qui devait permettre une meilleure offre de mobilité : on voit aujourd'hui qu'il n'en est rien puisque les postes disparaissent à l'occasion du départ en retraite des agents.

Il faut impérativement que l'administration entende l'appel des personnels administratifs, que ce soit en matière de personnels, de carrière, de revalorisation indemnitaire, de conditions de travail.

Si cela n'était pas le cas, les personnels devront se mobiliser pour imposer des mesures plus équitables.

Josée Cardin, élue nationale (adjoint administratif)

Commission Pochard
Le « livre l'enseigne

Le lundi 4 février 2008, le rapport de la « commission pour l'évolution du métier d'enseignant » a été rendu public. Ce « livre vert » présenté par Marcel Pochard doit servir de base de réflexion à Xavier Darcos qui va, avant la fin avril, présenter dans un « livre blanc » ses propositions pour le monde enseignant. Bien évidemment, « il n'y aura pas de réforme sans les enseignants », a assuré le ministre de l'Education Nationale.

Dans l'Enseignement Agricole Public, sommes-nous pour autant protégés d'une proposition de réforme qui porte bien mal son nom puisqu'il s'agit de transformer en profondeur tout notre système éducatif et les conditions d'exercice des enseignants ? Rien n'est moins sûr ! La transposition des mesures qui seront adoptées par l'Education Nationale risque d'être encore plus douloureuse dans nos lycées agricoles où la déréglementation est souvent plus grande. Si on ne connaît pas encore la couleur du livre de la DGER, on peut par contre s'attendre à un développement des pratiques que le SNETAP ne cesse de condamner : bivalence et annualisation – qui sont contraires au statut des PCEA –, pouvoirs renforcés des chefs d'établissement…

Le rapport propose entre autres par ailleurs une rémunération au mérite pour les enseignants et une rupture dans le système de recrutement.

Sur ces différents thèmes, les extraits du rapport sont édifiants :

La bivalence

« Dans le second degré, la primauté donnée à la discipline et au cours magistral, combinée à la défense sourcilleuse de la liberté pédago-

vert » peut aussi inquiéter ment agricole public

gique, pèse de plus en plus sur le fonctionnement du système éducatif. » (page 65)

« En 1889, la commission Ribot relevait : « les professeurs sont trop spécialisés » (page 65)

« La commission Joxe est revenue encore plus fermement sur ce thème en 1972, mettant en cause une forme de taylorisme dans la façon de dispenser l'enseignement. » (page 65)

« Il n'est pas question de dissoudre l'œuvre de transmission des connaissances dans un ensemble de tâches aux contours indéterminés, ni de réduire le rôle personnel de l'enseignant, mais de créer les conditions collectives d'une plus grande efficacité et équité de l'école en intégrant la mission de l'enseignant dans une dynamique collective. » (page 67)

« La bivalence permettrait entre autres :

- *une transition plus facile de l'école primaire au collège pour les élèves (en termes d'accueil et de suivi notamment) ;*
- *une meilleure perception de l'unité et de la cohérence des savoirs, ainsi que de leurs rapports au monde et à la vie ;*
- *la constitution d'équipes pédagogiques plus restreintes et donc une concertation plus facile entre professeurs ;*
- *un remplacement plus aisé entre professeurs ;*
- *des affectations plus faciles et des emplois du temps plus souples pour mieux s'adapter à l'évolution de la carte des formations ;*
- *un meilleur aménagement du territoire et le maintien d'un réseau scolaire plus dense dans les zones à démographie déclinante (grande ruralité, montagne…) »* (page 173)

L'annualisation : une obligation de service définie à l'année (648 heures)

« Un horaire hebdomadaire est source de rigidité dans l'emploi du temps des élèves et permet difficilement les ajustements utiles pour s'adapter aux rythmes d'apprentissage des élèves dans l'année. » (page 153)

« Un autre argument pour l'abandon du cadre hebdomadaire tient au fait que, sur une année scolaire, les heures d'enseignement sont amputées du temps des stage des élèves, ainsi que du temps des examens. » (page 153)

« Les examens représentent deux voire trois semaines de cours perdues chaque année du fait de la fermeture des établissements, soit une perte du potentiel d'enseignement équivalente au travail de 20 000 ou 30 000 professeurs. » (page 154)

« L'hypothèse d'une obligation de service définie annuellement est avancée depuis longtemps en raison d'une organisation plus modulaire des enseignements généralement jugée plus efficace. Elle est pratiquée dans l'enseignement agricole. » (page 154)

« La référence annuelle pourrait être de 648 heures et commune aux certifiés et aux agrégés qui recevraient un complément de rémunération. » (page 154)

L'autonomie des établissements et de leurs chefs

« En matière d'organisation pédagogique, on peut légitimement s'interroger sur la capacité du niveau central à gérer la diversité et la complexité locale. Un système piloté par le centre ne se diversifie pas. Il se hiérarchise à l'infini, entraînant une hémorragie de moyens d'autant plus difficile à freiner qu'il la secrète lui-même. » (page 122)

« Les progrès attendus par la prise en compte des contextes locaux sont nombreux : meilleure adaptation et lisibilité des offres de formation, meilleure réponse aux besoins de formation, plus grande rationalisation de la gestion des moyens. » (page 122)

« Comme dans bon nombre de pays mieux classés que la France dans les enquêtes internationales, la commission estime que le France, en donnant plus de liberté de s'organiser à ses établissements, améliorera les résultats de l'Ecole et luttera mieux contre l'échec scolaire. La liberté d'initiative plus grande des enseignants doit s'exercer dans des établissements mieux constitués en communautés d'objectif et de travail. » (page 122)

CAP hors classe des PLPA

La CAP hors classe des PLPA aura lieu le 3 juin 2008 et non le 30 juin 2008 comme indiqué dans le dernier bulletin.

Retraite : validation des services de non titulaires à temps incomplet

La reforme des retraites de 2003 permet de valider les services de non titulaires à temps incomplet. La note de service de référence est : SG/SRH/SDDPRS/N2005-1303 du 7 novembre 2005.

Deux situations se présentent :

1. Vous avez été titularisé avant le 1er janvier 2004 : vous avez jusqu'au 31 décembre 2008 pour une demande complémentaire.
2. Vous avez été titularisé après le 1er janvier 2004 : la demande doit être faite dans le délai de 2 ans qui suit la titularisation.
Le document à compléter est en annexe de la note de service citée ci-dessus.

snetap FSU

La rémunération au mérite des enseignants

« Si le service restait hebdomadaire, l'obligation pourrait être portée de 18 à 22 heures, compensées par le versement de deux mois de salaire supplémentaires, sous forme d'indemnité. » (page 198)

« Le thème de la rémunération à la performance est plus délicat. Il constitue, au sein de l'éducation nationale, plus qu'ailleurs dans la fonction publique, un sujet quasi tabou. La commission n'a pas voulu l'esquiver. Elle a tout d'abord relevé qu'il n'y avait pas de raison que la loi commune de la performance – qui exige de rechercher les résultats les meilleurs dans l'exercice d'une mission à partir d'une définition des objectifs et d'un suivi des résultats – ne s'applique pas aux enseignants comme aux autres acteurs de la vie en société. » (page 201)

« La commission a constaté aussi que le monde de l'éducation, longtemps réfractaire à l'évaluation et à toutes formes de gestion par la performance, était devenu plus réceptif à cette loi commune et qu'une culture se développait en ce sens, grâce en particulier aux travaux du Haut Conseil de l'évaluation de l'Ecole. » (page 201)

Le recrutement des enseignants

« Réformer les concours : sans changer la place des concours, il pourrait ainsi être utile et opportun de :

- *simplifier les épreuves de concours du second degré ;*
- *regrouper certains concours ;*
- *développer la bivalence dans le second degré. »* (page 171)

« Changer de système en distinguant certification et recrutement :

Les scénarios envisagés jusqu'ici ont préservé la tradition française du recrutement par concours et de la formation professionnelle « consécutive » que le recrutement par concours implique, tout en faisant évoluer les modalités des concours et de la formation professionnelle. Mais beaucoup de pays comparables à la France, et la plupart des pays européens, ont adopté la formation « simultanée » : après une sélection, la formation disciplinaire et la formation professionnelle se déroulent parallèlement, dans le même temps ; la formation par l'université et le recrutement par l'employeur se distinguent nettement. Une fois munis de leur diplôme – du genre Master professionnalisé d'enseignement – les candidats à un emploi enseignant sont alors recrutés par une autorité, le plus souvent locale, généralement après des entretiens ou tests. » (page 181)

Même si les extraits ci-dessus sont parfois atténués, nuancés par d'autres affirmations, ils permettent clairement de se faire une opinion sur les intentions des auteurs.

Sans savoir ce que Xavier Darcos retiendra de ces propositions et ce qui sera ensuite réellement « transposé » par la DGER pour notre secteur, il semble important de souligner que sur les thèmes précédemment évoqués, l'enseignement agricole public n'est pas en retard… C'est même le modèle qui a inspiré la commission Pochard !

Sur la bivalence, le recrutement d'un plus grand nombre de PLPA que de PCEA ces trois dernières années vaut tous les discours.

On voit bien sur ce sujet l'écart entre le discours sur la nécessité d'avoir des enseignants disciplinairement solides et formés pour faire face à l'élévation des niveaux de qualification et les choix faits par la DGER sur le recrutement de ses enseignants comme sur le traitement du dossier de l'agrégation…

A l'image du SNES, nous devons nous opposer à toute forme nouvelle de bivalence pour le corps des PCEA (certains sont déjà bivalents), y compris la création des mentions complémentaires, au motif que celles-ci « portent non seulement atteinte aux qualifications et à la maîtrise des savoirs scientifiques, mais constituent un appauvrissement et un enseignement au rabais. »

Un autre argument qui milite pour l'enseignement d'une seule discipline : le nombre de PLPA n'enseignant qu'une seule matière…

Sur les autres thèmes, comme l'a aussitôt indiqué le SNES, « nous attendions une revalorisation du métier, on nous répond annualisation du temps de travail et heures supplémentaires : la commission est passée à côté du sujet. »

Nous connaissons bien dans l'Enseignement Agricole Public ce que Le Monde du 1er février 2008 a évoqué derrière le titre « le flexiprof est arrivé : plus présent, plus réactif, plus performant ». Avant d'aller plus loin dans ce domaine, une sérieuse expertise mériterait d'être faite…

Enfin, sur la rémunération, pourquoi les enseignants (et tous les autres salariés) doivent-ils gagner plus ? Parce que leur traitement actuel ne leur permet pas de vivre convenablement sans ce sur-travail. On est ici au cœur du libéralisme : ou bien les enseignants vont choisir de faire ce qu'ils font aujourd'hui sans pouvoir prétendre à une hausse de traitement, ou bien ils vont accepter des « formes d'engagement professionnel accru » pour prétendre à un complément de rémunération.

La commission est imprégnée par le discours présidentiel et il semble bien (les sondages le montrent) qu'on ne peut, sans risque, se faire élire sur la promesse « d'être le président du pouvoir d'achat » et donner à ce point le sentiment de vivre sur une planète où la question ne se pose pas.

Donner à chacun la « liberté de travailler plus pour gagner plus » serait par ailleurs plus acceptable si les changements envisagés ne se faisaient « à coût inchangé ».

Chacun a en tête que le rapport Pochard devait déboucher sur une amélioration et une revalorisation de la condition enseignante. La commission, par ses propositions, a plutôt tenté de justifier la fin des solidarités collectives et les inégalités entre établissements, elle suit en cela les orientations de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)…

Les enseignants de l'EAP ont tout à craindre avec ces propositions et ils seront vigilants sur les suites données à ce qui n'est qu'aujourd'hui qu'un rapport de plus !

Pour la catégorie des PCEA
Emile Basin

Le 29 mars, tous ensemble

Pour des retraites solidaires, manifestons !

Retraites, une idée d'avenir !

Pour reconquérir nos droits 37,5… 40… 41… Jusqu'où ?

2003 : François Fillon prétendait « sauver les régimes par répartition » et au nom de l'équité avec les salariés du privé dégradait les pensions des fonctionnaires.

2008 : il prétend aujourd'hui aller plus loin, avançant notamment 41 années de cotisation en 2012.

Les décrets Balladur et la loi Fillon, c'est travailler plus pour toucher moins !

L'allongement de la durée de cotisation, les nouvelles modalités de calcul, la décote programment une baisse des pensions. Sont affectées tout particulièrement les carrières courtes ou interrompues à cause du chômage et de la précarité, de l'éducation des enfants assumée principalement par les femmes. Les jeunes qui entrent aujourd'hui plus tardivement dans la vie active sont particulièrement concernés.

Le gouvernement prône l'allongement de la durée de cotisation mais seuls 4 salariés du privé sur 10 sont encore en emploi à 60 ans. Les entreprises se débarrassent de leurs seniors et loin d'améliorer les conditions de travail de fin de carrière, laissent se développer la pénibilité qui incite les salariés à partir plus tôt.

Dans la Fonction Publique, les conditions de travail en fin de carrière sont dégradées par la profonde réforme de la cessation progressive d'activité.

L'indexation des pensions de retraite sur les prix conduit à un décrochage au long de la retraite de leur pouvoir d'achat par rapport aux revenus des actifs (-22 % en 20 ans).

Fillon promet de revaloriser de 25 % en 5 ans le minimum vieillesse, de quoi le porter simplement au niveau du seuil de pauvreté.

Contre la paupérisation des retraités, d'autres choix sont possibles !

Oui à la répartition.

Oui à la solidarité entre générations et professions.

Non au catastrophisme.

Non à la réforme Fillon et à sa poursuite annoncée par le gouvernement.

La FSU exige pour tous, 75% du dernier traitement à 60 ans avec 37,5 annuités :

Cela passe par :

- l'abrogation des décrets Balladur et loi Fillon ;
- l'abandon des décotes ;
- le rétablissement des bonifications pour enfants dans la fonction publique et des mesures pour les parents ayant élevé seuls leurs enfants ;
- la revalorisation des pensions ;
- le rétablissement de la CPA.

Cela passe par de nouveaux droits :

- la prise en compte des périodes de temps partiels, de chômage et de précarité par un financement solidaire ;
- la prise en compte des années d'études ;
- la prise en compte de la pénibilité.

La FSU refuse :

- un système de retraite à deux vitesses : le développement de l'épargne retraite pour ceux qui le peuvent et l'assistance minimale pour les autres.
- de nouvelles dégradations avec un nouvel allongement de la durée de cotisation.

Ces revendications n'ont rien d'utopique. Le gouvernement prétend qu'il n'y a pas d'autres choix que celui de l'appauvrissement des retraités.

La FSU défend d'autres choix : ceux de la solidarité entre les générations et les professions. Ils nécessitent un meilleur partage des richesses, en consacrant aux retraites une part des gains de productivité acquis par le travail des salariés.

Besoins de financement ?

Pour revenir sur les mesures désastreuses de 1993 et 2003, il faut consacrer 4 à 5 points de PIB d'ici 2050, soit une augmentation des cotisations de 0,375 point par an.

C'est économiquement tout à fait possible : il faut en faire le choix politique.

Le paquet fiscal de l'été 2007 représente à lui seul 1 point de PIB.

En 2050, le pays aura doublé son PIB.

A Paris, la manifestation partira à 14 h 30 de la Nation et se rendra à la Bastille.

snetap FSU

Déconcentration et fuite en avant

Imposons le pilotage national

Les trois derniers exercices déconcentrés ont été marqués par un recul jamais égalé du service public d'enseignement agricole alors que sur la même période, l'enseignement privé, et plus particulièrement les Maisons familiales, ont pu accroître leurs parts de marché. Si cette inversion de tendance ne peut être mise exclusivement sur le compte de la déconcentration, celle-ci, couplée à d'autres outils comme la LOLF, a permis aux responsables politiques de se dédouaner de leur responsabilité politique ainsi déconnectée de leur vote du budget.

C'est pas moi, c'est pas nous !

Ainsi, quand les usagers ou personnels étaient conduits à dénoncer les conséquences envisagées ou subies pour leur établissement, résultant des orientations budgétaires, feignant de ne pas s'expliquer les problèmes soulevés, les responsables se retournaient vers les DRAF, responsables de la gestion d'une enveloppe budgétaire déconcentrée et de la carte scolaire.

Nous avons ainsi atteint les paroxysmes de l'hypocrisie :

- les politiques ne sont plus responsables de leur politique ;
- les DRAF, érigés en gouverneurs, n'ont plus de compte à rendre aux citoyens sinon qu'à leur hiérarchie ;
- la hiérarchie ou l'administration centrale jurent avoir alloué les moyens nécessaires.

La déconcentration, c'est davantage de proximité !

Ah Ah Ah, il nous l'a bien servie, Nicolas Forissier, premier secrétaire d'Etat à l'enseignement agricole, sa proximité. Mais qu'en reste-t-il ?

- Jamais la démocratie locale n'a été à ce point caricaturée dans l'exercice des évolutions des structures ;
- jamais des décisions d'évolution de la carte scolaire n'ont été à ce point éloignées des attentes exprimées par les territoires (par les usagers, les professionnels, les élus politiques et les personnels) ;
- jamais auparavant, les usagers, les personnels, les élus territoriaux, les professionnels n'ont été confrontés à l'absence de notification des structures à la mi-mars…

Or, le pilotage national reste un principe inscrit dans la loi !

Louis Le Pensec, promoteur de la LOA de 1999 et Ministre de l'Agriculture d'alors, préfaçait ainsi le 3ème Schéma National : « *la taille de l'enseignement agricole (comparable à l'académie de Metz-Nancy) impose une appréciation particulière (…). L'Etat assure le pilotage national du dispositif (…). Il demeure le porteur des orientations nationales et doit être le garant du développement harmonisé des régions et des territoires* ».

Le pilotage national a démontré, bien plus que les derniers exercices déconcentrés, son efficacité. Il tenait sa légitimité et son efficacité des nombreux échanges entre les différents niveaux de l'administration, de la parfaite connaissance de la carte scolaire par l'administration centrale et d'une qualité du dialogue social inégalée depuis.

Serge Pagnier

Carte scolaire à la re

Un bilan d'

Les élus nationaux SNETAP auraient souhaité, comme ils le font habituellement en janvier, communiquer dans ce bulletin leur analyse des évolutions de la carte scolaire dans l'enseignement agricole pour la rentrée 2008. Or, la volonté dogmatique de la majorité gouvernementale de réduire le nombre des fonctionnaires, traduite dans le budget 2008, voté en décembre et anticipée par notre administration dans la note de service du 21 septembre 2007, s'est heurtée à la réalité des attentes exprimées par les usagers et les personnels, dans un fort mouvement social à la fin de l'année 2007. Le ministre a été contraint de procéder à des réajustements qui permettent de minorer la baisse de la DGH programmée de -3% à -1%. De nombreux CTPR et CREA ont été repoussés ou re-convoqués - les derniers doivent se réunir début avril - pour intégrer les 2% de DGH ainsi réinjectés.

ntrée 2008
étape pitoyable

Un avantage aux formations à enjeux particuliers[1] !

Le CTPC et le CNEA se sont réunis respectivement les 28 février et 11 mars. Ils avaient à leur ordre du jour les FAEP « formations à enjeux particuliers ». Sur les 84 dossiers transmis par les DRAF à la DGER, 40 concernaient l'Enseignement Agricole Public. Ils se répartissaient comme suit :

Demandes de FAEP de l'Enseignement Agricole Public

Niveau de formation	Nombre de demandes	Ouvertures	Ouverture si Fermeture	Fermetures
V	1	1		
IV	6	6		
BTSA	28	20	3/3	2
CPGE	5	5		
Total	40	32	6	2

Source : DGER

15 demandes ont reçu un avis favorable de la DGER :

- 7 BTSA et 1 BTA pour leur ouverture,
- 7 BTSA pour leur fermeture.

L'intervention des personnels et des élus SNETAP a permis d'infléchir les avis donnés :

- 2 BTSA supplémentaires ont dorénavant un avis favorable,
- 2 sont encore en attente de décision.

La pression doit donc se poursuivre afin que les DRAF confirment l'avis de la DGER et du Ministre et les évolutions positives obtenues.

Les engagements du Ministre doivent être tenus !

Cependant, si le solde est positif au regard des FAEP, gardons-nous de nous réjouir car inévitablement des classes seront fermées par redéploiement et ce sont les classes gérées sous la seule responsabilité des autorités académiques qui vont en payer le tribut. Vigilance et actions sont donc encore de mise, en s'assurant notamment que les engagements du Ministre dans sa lettre de vœux aux personnels et à l'audience intersyndicale de février soient tenus :

- le maintien des classes de 4ème et de 3ème de l'EA ;
- la garantie d'accès des élèves au service public pour les familles qui en font le choix.

Un exercice au demeurant pitoyable !

De très nombreuses anomalies ont émaillé cet exercice des évolutions des structures. En premier lieu, la circulaire du 21 septembre, sortie extrêmement tardivement, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation alors quelle était censée organiser cet exercice. En second lieu, l'application de celle-ci et la nature du dialogue de gestion entre la DGER et chacune des autorités académiques ayant amené les DRAF à considérer la gestion d'un appareil de formation sous le seul angle des réductions de postes et de la DGH.

L'esquisse de leur projet, ainsi traduit, a engendré un double mépris à l'égard :

- des usagers pour qui l'école reste le sésame de la réussite ;
- des personnels qui œuvrent au plus près des élèves pour la réussite de l'enseignement agricole public.

Évidemment, les usagers et les personnels ne sont pas restés sans protester et ils ont mené des actions dont le point d'orgue fut cette manifestation nationale du 14 décembre à Paris. A la suite de quoi, le Ministre a dû opérer un redressement au début de l'année 2008 et l'administration a dû reconvoquer les instances, de février jusqu'à mars voire avril.

Or, les Journées Portes Ouvertes se sont tenues ou se tiennent en ce moment dans les établissements, les élèves se renseignent sur leur orientation et l'enseignement agricole est en peine pour fournir aux parents et aux élèves tous les éléments de la carte scolaire de la prochaine rentrée et pour répondre aux choix exprimés.

Une pause s'impose !

Ces trois années de gestion libérale et déconcentrée des évolutions des structures sont arrivées à l'apothéose de l'ingérence et de l'absurde :

- des DRAF refusent d'assumer leur projet ou leur décision, ce sont les élèves dans l'impossibilité de s'inscrire en ligne via «@grillon» qui découvrent une décision prise en catimini ;
- des projets sont subitement sortis du chapeau, d'autres ont disparu au cours de leur transmission ;
- de la confusion est entretenue par la comptabilisation des dossiers et non plus des classes ou des sections, probablement pour masquer la dure réalité d'une vision strictement comptable ;
- du fait de la « proximité » absente, jamais le dialogue social avec les territoires - usagers, professionnels, élus locaux, et les personnels - n'a été à ce point bafoué ;
- de la fuite en avant pour déconcentrer davantage plutôt que de répondre à notre exigence d'un bilan de ces trois années de gestion transférée aux DRAF.

Si le SNETAP ne renonce pas à revenir à un pilotage national, il entend, avec l'aide des personnels et des usagers, obtenir le principe d'une évaluation des trois années de gestion déconcentrée, notamment en ce qui concerne la carte scolaire. Le gouvernement ne l'entend pas ainsi, il envisage une nouvelle étape.

C'est donc aux personnels et aux organisations syndicales de porter ce nouveau combat et en premier lieu, d'obtenir la tenue de l'engagement pris par le Directeur Général de la présentation du bilan global de cet exercice des évolutions de structures pour la rentrée 2008.

Serge Pagnier

(1) – (FAEP) : Formations proposées en ouverture ou en fermeture pour lesquelles l'avis de la DGER est requis avant que le DRAF arrête la carte scolaire de sa région. Sont concernées par les FAEP pour l'exercice de la rentrée 2008 toutes les formations de niveau II et III (licences professionnelles, classes préparatoires et BTSA), ainsi que les formations de niveau V et IV relatives aux métiers de la forêt, des élevages canins et félins, de la faune sauvage, des métiers du cheval…

Une décision partisane de la DGER

C'est au CTPC-DGER du 28/02 puis au CNEA du 11/03/08 qu' a été annoncée la décision d'ouvrir un nouveau BTSA SER dans un établissement dépendant de l'UNREP (les Horizons dans la Sarthe près du Mans).

Ce dossier était le seul présenté par l'UNREP.

Cette ouverture va bien évidemment fragiliser le recrutement des BTSA SER du grand Ouest et en particulier celui du LEGTA public de Sées dans l'Orne, distant de 70 km…

Le SNETAP-FSU est intervenu pour rappeler que déjà, sans cette ouverture, l'offre de formation était suffisante et que l'avis de la DRAF des Pays de la Loire était réservé…

Lorsque l'enseignement agricole a été déconcentré en 2005, que n'a-t-on pas entendu alors sur l'indispensable regard régional, sur la nécessité d'un outil de pilotage des structures au plus près du terrain…. !

Même si le BTS SER relève bien des formations à enjeux particulier, on peut constater combien dans le cas de celui de l'UNREP, la vision de l'échelon régional a bien vite été écartée.

Un exemple de plus des discours à géométrie variable de la DGER ! Une géométrie qui, en vérité, ne vise qu'à affaiblir l'enseignement agricole public et à favoriser l'enseignement privé !

Gérard Pigois

snetap FSU

Tribune libre

Sur le référendum SNETAP
pour le rattachement de l'EA à un ministère unique de l'Education

Le débat à l'intérieur du SNETAP généré par la décision du Congrès d'Albi de dénoncer la tutelle du Ministère de l'Agriculture sur l'enseignement agricole est ouvert et c'est une bonne chose.

Comment, en effet, pourrait-il en être autrement puisque c'est la base même de l'ensemble des problèmes d'orientation, de fonctionnement de ce type d'enseignement dans notre pays.

Nous sommes quelques uns à avoir vécu la naissance de l'enseignement technique agricole public. Ce sont en effet les Lois de l960,dites Lois Pisani, qui ont créé l'enseignement agricole. Auparavant, dans une France rurale, la France des notables agricoles, il n'existait véritablement qu'un enseignement supérieur agricole et qu'un enseignement vétérinaire chargés de former les cadres de l'agriculture. Seules quelques écoles pratiques agricoles, seules quelques écoles régionales d'agriculture et quelques écoles ménagères agricoles conduisaient au métier d'agriculteur et de femme d'agriculteur.

La formation des agriculteurs se faisait alors de père en fils, au mieux en suivant des cours post-scolaires agricoles dans un pays où l'exode rural était particulièrement fort.

Les Lois de 1960 avaient 2 objectifs politiques : mettre en place une agriculture productiviste pour faire de la France le premier producteur agricole de la communauté européenne et faire la démonstration qu'un enseignement technique pouvait être dispensé et réussir ailleurs qu'à l'EN.

Le nouveau pouvoir politique (1958 : arrivée de De Gaulle aux affaires) rêvait de casser la FEN (Fédération de l'Education nationale), de pouvoir confier la formation professionnelle au patronat, de favoriser l'enseignement privé.

Ne pouvant d'un seul coup réaliser ces ruptures, le pouvoir mit en place l'enseignement technique agricole au sein du Ministère de l'Agriculture, ce qui devait constituer un tremplin pour la suite.

Entre les années 1960 et 1970, il fut donc mis à disposition du Ministère de l'Agriculture des moyens considérables permettant la construction dans chaque département d'un lycée agricole et de un à deux collèges agricoles. Parallèlement, était accordée une aide exorbitante à l'enseignement agricole confessionnel et aux Maisons familiales rurales dont l'ambition, dans certains départements était d'être présentes dans chaque canton.

En sus des crédits d'investissement, des crédits de fonctionnement étaient débloqués et Pisani de s'exclamer à l'Assemblée nationale « l'enseignement agricole aura bientôt autant d'enseignants qu'il y avait d'élèves avant les Lois de 1960 » .

Ce que ne disait pas le Ministre, c'est que les personnels n'avaient pour la plupart pas de statut, qu'ils étaient les « boy-scouts » d'un système qui se voulait « moderne », dégagé des contraintes de la bureaucratie éducative.

C'est grâce au SNETAP, créé en 1962, et à lui seul, que l'on obtint, petit à petit, les alignements sur l'EN, mais parfois après 10 ans de bagarres syndicales.

Un autre aspect discriminatoire des débuts de cet enseignement technique fut, par volonté politique là encore, de confier les directions des établissements, le service de tutelle régionale des établissements et le service des inspections pédagogiques à un corps d'ingénieurs, à tel point qu'on identifiait l'enseignement agricole au corps d'agronomie et qu'une hiérarchisation des valeurs s'imposait de droit dans les établissements.

Dès les années 1970, avec la fin des années de croissance, le robinet financier du Ministère de l'Agriculture commença à se tarir. En même temps, les revendications syndicales se renforcèrent. Malgré certaines réussites du système – beaux établissements, élèves et étudiants motivés, mouvements du personnel faciles, ouverture des établissements sur l'extérieur, éducation socioculturelle – les analyses, les questionnements sur le bien-fondé de la ghettoïsation de l'enseignement agricole, sur son objectif de banc d'essai de la privatisation, sur son assujettissement aux orientations du syndicalisme officiel paysan (CNJA, FNSEA et chambres d'agriculture), on constatait que l'enseignement agricole était toujours en retard par rapport à l'EN.

Mais pour des raisons de nature affective, un certain complexe d'infériorité par rapport à l'EN, une dispersion des forces du SNETAP compte tenu de son caractère de syndicat polyvalent, l'espoir de voir pris en compte ses analyses et ses revendications par l'Administration, avaient conduit jusqu'alors le syndicat à ne pas se prononcer clairement et complètement sur la question du rattachement.

Aujourd'hui, compte tenu des difficultés rencontrées par l'enseignement public agricole, alors que sa survie n'est plus assurée, la décision des congressistes d'Albi d'appeler au vote des syndiqués est un acte majeur.

Je me réjouis moi, qui depuis bientôt 50 ans, ai toujours milité pour que dans notre pays la République laïque dispose d'un système éducatif unique, de la décision de consulter les personnels syndiqués SNETAP : c'est une décision démocratique !!!

Jean Cesbron
Ingénieur en Chef d'agronomie
Proviseur retraité

Participez aussi à la tribune libre sur ce sujet pour le prochain bulletin.

Vous pouvez faire parvenir vos contributions, par fichier électronique, à la permanence du Snetap, avant le 15 avril 2008.

Les tribunes qui ne seront pas publiées dans le bulletin seront mises en ligne sur le site du Snetap.

Snetap@snetap-fsu.fr